

Le 25 septembre 2023

Evolution de la taxe foncière : Villes de France dénonce un faux procès intenté aux élus locaux

Le Président de la République, Emmanuel Macron, invité du journal télévisé a abordé hier de nombreux sujets parmi lesquels les évolutions de taxe foncière, qui constituent actuellement le tiers des ressources des communes. « Quand vous avez votre taxe foncière qui augmente ce n'est pas le Gouvernement, c'est votre commune. Et c'est un scandale quand j'entends des élus qui osent dire que c'est la faute du Gouvernement. » a-t-il précisé.

Villes de France, qui rassemble les communes de 10 000 à 100 000 habitants, estime que cette déclaration est infondée : elle marque une méconnaissance du système fiscal et même une défiance envers les élus locaux qui, au quotidien, sont mobilisés pour préserver la qualité de vie de nos concitoyens.

Le niveau de la taxe foncière est déterminé chaque année, non seulement en fonction des taux décidés par les communes (qui ont été modifiés seulement par 13% des collectivités en 2023), mais également selon un mécanisme de revalorisation des bases fiscales aujourd'hui fixé par la loi, qui prend en compte, chaque année, l'inflation prévisionnelle anticipée en novembre dans le projet de loi de finances. La première cause d'évolution de la taxe foncière est donc l'inflation.

Cette déclaration est d'autant moins acceptable que les transferts de charges de l'Etat à destination des collectivités locales sont de moins en moins bien compensés, et de plus en plus réguliers (passeports biométriques, missions de police, augmentation du nombre de places de crèches...), ce qui aboutit dans les faits à diminuer les marges de manœuvre des communes et à dénaturer la libre administration des collectivités locales.

En ce qui concerne les dotations de fonctionnement comme la DGF, Villes de France estime au contraire que le compte n'y est pas, et que l'évolution de la taxe foncière ne saura suffire à amortir les impacts de l'explosion des coûts de l'énergie et le maintien du pouvoir d'achat des agents publics.

Les niveaux d'inflation et l'évolution des coûts de l'énergie devraient rester l'an prochain sans commune mesure avec l'évolution de la DGF qui est envisagée par le Gouvernement. L'augmentation de 220 millions d'euros sur une enveloppe de 27 milliards ne représente au final qu'une augmentation d'à peine 1% en volume, dans une période où l'inflation en atteint presque 5% en valeur. Une vraie perte pour l'ensemble des collectivités locales.

Contact presse : arthur.urban@villesdefrance.fr

Présidée par Gil AVÉROUS, maire de Châteauroux, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.